

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
BUT 1^{ère} année

Les documents demandés sont obligatoires. Il est demandé de les présenter dans l'ordre suivant et rangés dans une pochette plastique perforée.
Un dossier incomplet ne sera pas traité.

Les inscriptions administratives devront être réalisées selon le calendrier suivant :

- au plus tard le 19 juillet 2023 à 12 heures pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission jusqu'au 10 juillet 2023 inclus,

- au plus tard le 25 août 2023 à 12 heures pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 11 juillet 2023 et le 20 août 2023 inclus,

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 21 août 2023, l'inscription administrative se fera dans les plus brefs délais après l'acceptation et en tout état de cause avant le 5 septembre 2023 à 17h.

- Le dossier d'inscription complété, daté et signé. Indiquer la formation dans laquelle vous vous inscrivez en haut à droite sur la 1^{ère} page,
- 1 photo d'identité actuelle à coller (pas d'agrafe) en p1 du dossier d'inscription (noter le nom, prénom et la formation au verso),
- La copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité (présentation de l'original obligatoire lors de l'inscription),
- Le message d'admission en BUT à partir de Parcoursup,
- Le relevé des notes du baccalauréat : original récupéré auprès du lycée ou modèle Cyclade (**seul le modèle avec l'INE est autorisé**),
- La copie du certificat de participation de la situation militaire (Journée d'Appel de Préparation à la Défense ou Journée Défense et Citoyenneté, recensement si JAPD non effectuée),
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution Vie à la Etudiante et au Campus) obtenue à l'issue du paiement sur le site du CROUS <http://cvec.etudiant.gouv.fr>,
- L'attestation annuelle de responsabilité civile valide sur la période universitaire (de septembre 2023 à juin 2024),
- L'autorisation de sortie pour les étudiants mineurs,
- L'autorisation d'exploitation de l'image,
- La fiche de consentement,
- Droits d'inscription, moyen de paiement : carte bancaire ou chèque endossable en France. Aucun paiement en espèce ne sera accepté.
Non boursier : 170€ à l'ordre du Régisseur de l'IUT de Rodez.
Boursier : exonération totale sur présentation de l'attribution conditionnelle de bourses.

SELON VOTRE SITUATION

- L'extrait d'acte de naissance pour les étudiants nés à l'étranger ou dans les DOM-TOM,
- L'attribution conditionnelle de bourses 2023-2024 (recto/verso), **l'absence de ce document au moment de l'inscription entraîne le paiement dans sa totalité des droits d'inscription**,
- Un RIB au nom de l'étudiant (pour les étudiants boursiers).

La date et l'heure du rendez-vous pour l'inscription administrative sont à respecter.
Votre présence est obligatoire. **Aucun dossier envoyé par la poste ne sera traité.**

Si vous avez un empêchement de dernière minute, merci de bien vouloir avertir le Service Scolarité scolarite@iut-rodez.fr.